

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2023

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 576

présenté par

M. Loubet et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Avant le 31 décembre 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'état des lieux du parc nucléaire français et sur l'étude de la prolongation de sa durée de vie à soixante et à quatre-vingt ans, ainsi que sur les moyens nécessaires à cette prolongation. Ce rapport tient compte des conclusions du rapport d'EDF en liaison avec l'Autorité de sûreté nucléaire relatif à la prolongation à soixante ans qui doit lui être rendu dans le courant de l'année 2024.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le contexte actuel de crise énergétique, compte tenu de l'évolution technologique de la filière nucléaire et du retour d'expérience de la prolongation de la durée de vie des réacteurs électronucléaires à l'étranger, l'étude sur l'allongement de l'exploitation du parc nucléaire français n'est pas une hypothèse d'école mais doit guider les décisions du gouvernement pour maintenir une production électrique à la hauteur des besoins de notre économie.

Cet amendement vise à demander au gouvernement de rédiger un rapport en liaison avec la filière pour étudier les voies et les moyens de la prolongation de la durée de vie du parc nucléaire au-delà de 60 ans et de 80 ans.